



ACCOMPAGNEMENT À L'INTEGRATION OU AU MAINTIEN EN **EMPLOI**

L'intégration ou le maintien en emploi d'une personne déficiente visuelle est le travail d'une équipe qui agit en coordination avec le médecin du travail, à la demande de l'entreprise.



FÉDÉRATION DES
**AVEUGLES
DE FRANCE**

ACCESS FORMATION

Objectifs de l'intervention

L'accompagnement doit permettre, en fonction des situations, de :

- Valoriser les compétences professionnelles de la personne.
- Optimiser ses conditions de travail.
- Définir les outils de compensation nécessaires à la bonne réalisation de sa tâche.
- Accompagner l'appropriation des outils de compensation.
- Contribuer à sa bonne intégration au sein du collectif de travail.

Notre équipe

- Orthoptiste basse vision.
- Instructeur de locomotion.
- Ergothérapeute.
- Ergonome.
- Informaticien, expert en informatique adaptée.



Méthodologie d'accompagnement

L'accompagnement se déroule en plusieurs phases :

La phase de bilan comporte, en fonction des besoins identifiés par l'analyse de la demande :

- Un bilan de la vision fonctionnelle.
- Un bilan des déplacements domicile travail, et/ou professionnel qui sera complété si nécessaire d'un bilan de l'accessibilité des espaces professionnels.
- Une analyse de la tâche et de l'environnement de travail.
- Un bilan d'autonomie dans l'utilisation de matériel adapté, et de l'accessibilité des logiciels métiers.

La phase de recherches de solutions

- Dans le prolongement des bilans réalisés, l'ergonome et/ou l'informaticien proposent d'organiser des essais de matériel sur site ou des mises en situation de travail.

La restitution de l'étude

- Le compte rendu présenté au cours d'une réunion synthétise le fruit des observations de l'équipe pluridisciplinaire et préconise des solutions.

L'accompagnement à l'issue de l'étude

Formations informatiques

- Formation à l'utilisation du matériel informatique adapté dans le cadre de l'activité professionnelle.
- Le Service Hotline : dédié aux problématiques de matériels et logiciels spécifiques des personnes déficientes visuelles.
- Accessible du lundi au vendredi, depuis un numéro vert.

Accompagnement en locomotion

- Sécurisation des trajets domicile travail ou apprentissage d'un nouveau trajet avec le soutien d'un Instructeur de locomotion.

Sensibilisation du collectif de travail

- Lors de la reprise du poste après une longue absence, lors du reclassement au sein d'une nouvelle équipe ou encore dans le cadre du maintien dans l'emploi, nous proposons d'animer une sensibilisation à l'accueil d'un collaborateur déficient visuel.

NOTRE MISSION

- Garantir la place des personnes concernées par le handicap visuel dans le monde du travail.
- Proposer une intervention de qualité associant des compétences multiples.



DURÉE DE LA PRESTATION

Définie à l'issue de l'analyse de la demande en fonction des besoins du salarié et de l'entreprise.

Entre 2 et 6 jours en fonction des situations.

Accompagnement sur quelques semaines.



COÛT DE LA PRESTATION

1 000 € net de taxe par jour.

INFORMATIONS

CONTACT

SECRÉTARIAT ACCESS FORMATION

6 rue Gager Gabillot

75015 Paris

Tél. : 01 44 42 91 95

secretariat.formation@aveuglesdefrance.org

